

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2021/07/05 Conseil Municipal n° 07-2021

Séance du lundi 5 juillet 2021 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, B. ALLARD, P. BEAUVIER, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, M. NDOYE, L. POULET, E. TAILLOT

Pouvoirs : P. BOISSAT à A. MARY, V. CABANEL à M. FAURE, S. BARBERET à C. GAGEY

Absente : L. MARIAMON

Secrétaire de séance : Chrystel GAGEY

Secrétariat :

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 juin 2021, rédigé par Mikaël FAURE, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à la majorité avec une abstention.

Décisions du Maire du 15 juin au 5 juillet 2021 :

- 17 juin 2021 : Acceptation du devis LABOSPORT pour le contrôle du terrain de football en gazon synthétique. Montant du devis TTC : 2 690.40 €.
- 22 juin 2021 : Acceptation du devis ORAPI pour l'achat de produits d'entretien. Montant du devis TTC : 1 730.36 €.
- 22 juin 2021 : Acceptation du devis MB4807 pour le nettoyage des vitreries des bâtiments communaux. Montant du devis TTC : 1 497.60 €.
- 22 juin 2021 : Acceptation du devis SCNI pour un spectacle dans le cadre du festival « Bazar ». Montant du devis TTC : 405.00 €.
- 30 juin 2021 : Acceptation du devis UCEA pour la modification de l'office de remise en température. Montant du devis TTC : 2 844.23 €.
- 30/06/2021 : Acceptation du devis RABY pour la modification de l'office de remise en température. Montant du devis TTC : 5 785.33 €.
- 30/06/2021 : Acceptation du devis LARDY pour la modification de l'office de remise en température. Montant du devis TTC : 4 804.80 €.

Patrice BOISSAT donne un pouvoir à Alain MARY pour toutes les délibérations.

**Délibérations :**

➤ **Choix du prestataire pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire :**

Suite à l'appel d'offres concernant la fourniture de repas pour le restaurant scolaire, 3 entreprises ont répondu. La Commission a effectué l'analyse des plis. Elle propose que soit retenue l'entreprise ayant obtenu la meilleure notation soit,

- Entreprise SARL GUILLAUD TRAITEUR située 2110 chemin de la voie ferrée, 38260 La Côte Saint André, pour un montant de 2.95 € HT soit 3.11 € TTC le repas (pain compris).

**Adoptée à la majorité (avec 1 abstention).**

➤ **Modifications horaires - service périscolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'extension du Restaurant scolaire et de la mise en place d'un seul service, 3 postes d'Adjoint d'animation ont un changement d'horaire :

- Un poste à 21.02 heures (en remplacement de celui à 21.80 heures)
- Un poste à 24.09 heures (en remplacement de celui à 25.66 heures)
- Un poste à 7.84 heures (en remplacement de celui à 9.41 heures).

**Adoptée à la majorité avec 1 abstention.**

➤ **Aménagement des horaires de la garderie pour la rentrée 2021/2022**

Les horaires de la garderie ont été revus avec une nouvelle tranche :

- Le matin de 7h30 à 8h30,
- A midi de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h30,
- Le soir de 16h30 à 18h30.

Les parents devront remplir une fiche d'inscription.

**Adoptée à la majorité** avec 2 abstentions et 2 contres.

➤ **Tarifs de la garderie pour la rentrée 2021/2022**

Le prix de la garderie est de 0,60 € la demi-heure, quel que soit le créneau. Toute demi-heure commencée sera facturée.

Pour causes exceptionnelles (Covid 19 ou autres situations) et dans le cas où le repas à la cantine ne serait pas assuré par la commune, le prix de la garderie de 11h30 à 13h30 sera facturé 2,40 €.

**Adoptée à la majorité avec 2 abstentions.**

➤ **Prix du repas et des services de cantine**

Le Conseil Municipal décide que pour l'année scolaire 2021-2022, le prix du repas et des services du restaurant scolaire sera calculé en fonction du quotient familial :

- Quotient inférieur à 500 : 4,30 €
- Quotient de 501 à 800 : 4,70 €
- Quotient de 801 à 1 100 : 5,10 €
- Quotient de 1 101 à 1 500 : 5,50 €
- Quotient supérieur à 1 501 : 5,80 €

Une attestation du quotient familial datant du mois d'août de l'année en cours sera demandée à chaque famille. En cas de non-obtention de cette attestation, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Le prix du repas adulte est fixé à 5,80 €.

A fin mai 2021, le prix moyen de la cantine est de 5,45 € (facturation totale divisée par le nombre de repas servis sur l'année).

**Adoptée à la majorité avec 1 abstention.**

➤ **Questions diverses**

- Départ au 1<sup>er</sup> septembre de Nathalie CARDOSO qui a accepté un poste à temps plein sur Nivolas-Vermelle. Le préavis sera de 2 mois.
- Rappel de la soirée pour le départ d'Isabelle SAUNIER.
- Le chantier de l'enfouissement des lignes électriques a repris et touche à sa fin.
- Accord de la Région pour la subvention de 20 % pour l'Ecole René Fillet concernant les travaux de stepping. Reste à venir la réponse du Département.

- Etude vestiaires Foot : Concernant le litige avec ARCHICUBE, le dossier a été clôturé suite au compromis financier accepté.
- Alpes Isère Habitat (anciennement OPAC 38) : La mise en vente des 19 maisons à la Croze a été proposée aux locataires.
- Présentation des projets concernant l'urbanisation des parcelles du Crêt.

**Fin de séance à 22h30**  
**Chrystel GAGEY**